

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA SELLE GUERCHAISE**

Séance du 19 février 2022

Le 19 février 2022, à 10 h 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Ludovic LE SQUER, Maire de la commune.

Membres présents : M. LE SQUER Ludovic, Mme BOUGEARD Karine MM. MALECOT Didier (arrivé à 10 h 40), BAZIN Jean-Yves, DUBOS Alexandre, Mmes LAMOUREUX-DIARD Marie-Paule, CAPELE Edith,

Membres excusés : Mmes HAMON Aurélie, MM. BRUNEAU Joël, BARRET Alexandre,

Membres absents :

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10
Nombre de conseillers municipaux présents : 7
Nombre de pouvoirs :
Nombre de conseillers municipaux votants : 7

Date de convocation : 14/02/2022

Mme Edith CAPELE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N° 2022/1

OBJET : Renouvellement ligne de trésorerie

Afin de palier à l'avance des dépenses globales, Monsieur le Maire propose de renouveler la ligne de trésorerie qui arrivera à son terme le 15 mars 2022 auprès de la Caisse Régionale de Crédit agricole d'Ille et Vilaine. Les caractéristiques de l'ouverture de Crédit sont accordées pour une période d'un an, suivant les conditions proposées, et pour le montant de 35 000,00 €.

Après délibération, les membres du Conseil municipal donnent pouvoir à Monsieur le Maire afin d'accepter les conditions proposées par la Caisse Régionale du Crédit Agricole pour le renouvellement de la ligne de trésorerie et l'autorisent à signer les pièces relatives à ce contrat.

N° 2022/2

OBJET : Validation de la convention de service commun d'instruction ADS

Par délibération en date du 18 octobre 2016, le conseil municipal a délibéré pour adhérer à la convention de service commun d'instruction « ADS » (Application du Droit des Sols). Monsieur le Maire présente la nouvelle convention conclue à compter du 1^{er} janvier 2022 présentant les missions ainsi que le fonctionnement du service.

Après délibération, le conseil municipal valide la nouvelle convention de service commun d'instruction « ADS » applicable à compter du 1^{er} janvier 2022 et autorise M. le Maire à la signer.

N° 2022/3

OBJET : Prévisions budgétaires 2022

La société Berger-Levrault a transmis en mairie une facture concernant la cession du droit d'utilisation pour les logiciels informatiques de la mairie, soit un montant de 1992.00 € TTC.

Les crédits de restes à réaliser sont insuffisants à l'imputation comptable du compte 2051 pour payer cette facture. Il convient donc de prévoir un montant de 2000 € afin de régler cette somme avant le vote du budget.

Après délibération, le conseil municipal décide de prévoir les crédits suivants :

Section investissement

Dépenses

2051 – Cession de droit d'utilisation + 2 000.00 €

Recettes

132-33 – Subvention FST +2 000.00 €

Le conseil municipal valide ces prévisions budgétaires qui seront portées sur le budget primitif 2022.

Devis Orhand pour jardinières

Des jardinières doivent être installées devant la mairie afin d'éviter le stationnement de véhicules.

L'entreprise Orhand a été sollicitée pour un devis, cependant après réflexion, les dimensions proposées ne correspondent pas au souhait du conseil qui envisage des jardinières moins hautes.

C'est pourquoi, un nouveau devis va être demandé.

Aménagement centre bourg

L'entreprise Leroy Paysage, a commencé les travaux mais les plantations ainsi que la pelouse seront réalisées ultérieurement. Date d'intervention prévue fin février, début mars.

Au regard des financements reçus et à recevoir, il n'est pas prévu d'emprunt pour l'aménagement du centre bourg.

La commune achète à Mme JANNIER 180 m² de terrain à raison de 5 € le mètre carré. Les frais de bornage seront partagés.

Une haie de charmille est prévue entre la propriété de Mme Jannier et le parking.

Cloches de l'église

Les moteurs des cloches de l'église sont hors d'usage. Considérant leur ancienneté, ils doivent être remplacés.

L'entreprise Bodet a transmis un devis pour un montant de 4 754.58 €. Il convient de se renseigner que le remplacement de 2 moteurs sur 3 aura les mêmes fonctionnalités que les 3 moteurs qui existaient.

Portes de l'église et parquet de la salle communale

Un devis a été demandé pour remplacer la porte principale de l'église ainsi que pour les deux petites portes qui sont très usagées.

Par la même occasion, une demande a été faite pour réparer plusieurs endroits où des lattes du parquet de la salle sont endommagées.

Devis réalisation des murs

Une demande a été faite auprès de Yvonnick Cellier, pour réaliser la continuité du mur situé face à la mairie. Le montant du devis pour la construction de ce mur est de 2 978 €. Accord pour engager les travaux maintenant afin de ne pas entraver le semi de la pelouse.

De plus, un second devis a été demandé pour la réalisation d'un mur entre la mairie et le parking du camping permettant d'intégrer un panneau d'affichage. Le montant de ce devis s'élève à 5 609 €.

Il est précisé que ce devis devra d'abord être intégré dans la préparation budgétaire avant d'être signé.

Création d'une commission Action sociale

Le CCAS de La Selle Guerchaise a été supprimé au 31 décembre 2021, il convient de créer une commission Action Sociale au sein du conseil municipal.

MMES LAMOUREUX-DIARD Marie-Paule, CAPELE Edith, LE SQUER Ludovic et BOUGEARD Karine ainsi que M. BAZIN Jean-Yves se proposent pour participer à cette commission.

La commission sera à compléter lors du prochain conseil municipal.

Suite au lancement des questionnaires sur les propositions au sein de la commune. Quelques retours ont été transmis en mairie. Il apparaît que les habitants souhaitent se retrouver.

Les 2 associations de La Selle Guerchaise AJSL (Association des Jeunes Sport et Loisirs) et le Comité des Fêtes vont se regrouper pour organiser une randonnée gourmande qui pourrait avoir lieu en juin.

Panneaux pour élections

Les panneaux d'affichage pour les élections sont usagés, il serait judicieux de les restaurer où éventuellement de les remplacer.

Questions diverses

Mise à jour du site en cours

Il est proposé de mettre en place les décorations de Noël avant le 27 novembre 2022, soit le 1^{er} week-end de l'aveut. Il est envisagé d'acheter des décorations.

Prévoir le nettoyage des chantiers sur la commune par exemple sur le chemin de La Touche. M. Didier MALECOT précise que les gravats ont été gardés pour être donnés aux particuliers qui en auraient besoin et pour empierrer le chemin de La Touche. Un devis pourra être demandé à l'entreprise Chanteux de Cuillé ainsi qu'à l'entreprise Claude Malécot de Rannée.

Des déchets ont été déposés sur le chemin de randonnée. Ces déchets vont être enlevés.

Voir pour un panneau pour le passage des vaches sur la route du Clos Valais.

Sur le chemin de randonnée des ficelles sont mise par M. et Mme CAPELE pour le passage des vaches. Ces derniers suggèrent que des barrières en bois avec chicane soient installées. Il convient de voir le coût et les possibilités avec Vitré communauté.

Prévoir des équipements en bois ou métal pour déposer des vélos à la mairie et près de l'arrêt de bus scolaire.

Etudier les possibilités d'entretien du terrain multisport dont le sol est glissant, quel entretien possible, voir avec Vitré communauté.

La taxe de séjour est mise en place depuis le 1^{er} janvier 2022 par Vitré-Communauté. Elle est applicable sur tout le territoire pour les hébergements touristiques, dont le camping de La Selle Guerchaise, soit 0.22 € par nuit et par personne. Cette taxe est collectée par la commune et doit être reversée à Vitré Communauté.

Fin de la séance à 12 h 30

Prochains conseils : samedi 19 mars à 10 h

samedi 23 avril 10 h 30

La secrétaire
Edith CAPELE

Le Maire
Ludovic LE SQUER

